

Rémunération globale

Les rendements des retraites supplémentaires en baisse



Une étude de Galea & Associés met en lumière la baisse du taux de rendement des fonds généraux en euros des assureurs sur lesquels est investi l'essentiel des contrats collectifs.

« Le rendement du fonds de l'actif général d'un assureur, sur lequel sont généralement placées les cotisations des contrats collectifs de retraite supplémentaire, est primordial pour la revalorisation des rentes et le maintien du pouvoir d'achat des salariés à la retraite », rappelle Ludovic Rossiaud, manager au sein du pôle protection sociale de Galea & Associés. Or, ces actifs sécurisés (investis à 80 % en obligations) ont vu leur taux de rendement – net des frais de gestion financière et brut des chargements contractuels – diminuer d'environ 0,4 point en moyenne en trois ans, passant de 3,86 % au 31 décembre 2012 à 3,48 % au 31 décembre 2015.

C'est le principal enseignement du Baromètre* – publié le 2 mai, réalisé par Galea & Associés auprès d'une dizaine d'assureurs – « les plus significatifs sur le marché de la retraite supplémentaire », soutient-il. Une étude jusqu'ici menée « en off », que le cabinet d'actuaire souhaite aujourd'hui porter à la connaissance de tous les intéressés, en restant sur des moyennes (sans mention des sociétés d'assurance concernées).

Fonds de pension à la française

Cette tendance, qui s'explique par la forte baisse de rendement des obligations d'État, s'observe toutefois chez tous les acteurs, précise le manager. Ce qui a d'ailleurs attisé les réflexions autour des « fonds de pension à la française », ou fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS), dispositif qui figure dans le projet de [loi Sapin II](#) devant être débattu à l'Assemblée nationale courant juin. En les affranchissant des contraintes de la directive européenne Solvabilité II, cette mesure devrait permettre aux assureurs d'aller chercher davantage de performance sur des actifs plus risqués.

Marge de négociation limitée

En attendant la création de ces nouveaux fonds, et même si la marge de négociation demeure limitée, « une vigilance des entreprises s'impose sur les prélèvements contractuels qui impactent aussi les rentes servies par les assureurs », ajoute Nadia Eng, actuaire conseil spécialisée dans les engagements sociaux au sein du pôle protection sociale de Galea.

Entreprise & Carrières

© Tous droits réservés